

Conseil des Arts et de la Culture
de Vaudreuil-Soulanges

États financiers

31 décembre 2020

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 -3
ÉTATS FINANCIERS	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 10



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges**, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de **Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges** pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été audités par la même auditrice qui auparavant, était associée à un autre cabinet, et qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée le 5 février 2020.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants



membre de MSI,
un réseau de firmes
professionnelles
indépendantes

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BCGO S.E.N.C.B.L.*¹

Vaudreuil-Dorion
Le 27 janvier 2021

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique no. A107797

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

4

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Produits		
Subventions et contributions (note 5)		
– MRC de Vaudreuil-Soulanges	258 252 \$	293 695 \$
– Ville de Vaudreuil-Dorion	-	2 000
– Gouvernement du Canada - Subvention salariale temporaire	2 750	-
Commandites	2 500	2 000
Intérêts	122	-
Autres	164	-
	<u>263 788</u>	<u>297 695</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	146 710	142 634
Publicité, promotions et diffusion	91 264	123 889
Loyer	-	-
Formations, congrès et colloques	161	14 045
Frais de bureau et déplacements	3 215	2 863
Honoraires professionnels	20 547	10 591
Cotisations, taxes et permis	462	2 411
Technologie de l'information	-	-
Frais bancaires	1 429	1 262
	<u>263 788</u>	<u>297 695</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

5

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	Affecté	Non <u>affecté</u>	2020 <u>Total</u>	2019 <u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	3 000 \$	11 304 \$	14 304 \$	14 304 \$
Utilisation de l'actif net affecté - Festi-Cirque	<u>(3 000)</u>	<u>3 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>- \$</u>	<u>14 304 \$</u>	<u>14 304 \$</u>	<u>14 304 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

6

BILAN

au 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	203 715 \$	159 289 \$
Taxes à la consommation	<u>4 489</u>	<u>1 887</u>
	<u>208 204 \$</u>	<u>161 176 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 3)	22 354 \$	21 419 \$
Apports reportés (note 4)	<u>171 546</u>	<u>125 453</u>
	<u>193 900</u>	<u>146 872</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes	-	3 000
Non affecté	<u>14 304</u>	<u>11 304</u>
	<u>14 304</u>	<u>14 304</u>
	<u>208 204 \$</u>	<u>161 176 \$</u>

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

**CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE
VAUDREUIL-SOULANGES**

7

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	307 157 \$	329 436 \$
Sorties de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(262 853)	(302 233)
Intérêts encaissés	<u>122</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	44 426	27 203
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>159 289</u>	<u>132 086</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>203 715 \$</u>	<u>159 289 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

8

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est par conséquent exempté des impôts sur le revenu. Cet organisme a pour but de représenter le milieu culturel de Vaudreuil-Soulanges et de concerter et harmoniser les actions culturelles.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des autres produits

Les commandites et les produits d'intérêts sont constatées lorsqu'ils sont gagnés et les autres produits, lorsqu'ils sont facturés.

Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles consacrent annuellement plusieurs heures afin de permettre à l'organisme de réaliser sa mission. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et charges à payer.

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

9

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2020

3- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Fournisseurs	18 836 \$	18 686 \$
Salaires et vacances courus	<u>3 518</u>	<u>2 733</u>
	<u>22 354 \$</u>	<u>21 419 \$</u>

4- APPORTS REPORTÉS

	Solde au 31 décembre <u>2019</u>	Encaissés au cours de l'exercice	Constatés à titre de produits	Solde au 31 décembre <u>2020</u>
MRC de Vaudreuil-Soulanges				
- Fonctionnement et autres projets annuels	<u>125 453 \$</u>	<u>304 345 \$</u>	<u>258 252 \$</u>	<u>171 546 \$</u>

5- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 décembre 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

6- DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les produits de subventions reçus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges représentent la quasi-totalité des produits.

7- INCIDENCE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

L'organisme a poursuivi ses activités malgré la pandémie. Par contre, il a revu son budget et mis sur pieds des projets plus adaptés à la situation.

L'organisme n'a pas subi de perte de produits importante due à la pandémie et ses charges de fonctionnement ont varié proportionnellement aux produits pour cet exercice.

L'organisme prévoit que les impacts sur ses flux de trésorerie futurs ne seront pas majeurs.

À la date de mise au point définitive des états financiers, la direction ne prévoit pas de changements sur ses activités et s'il y a lieu, toute perturbation sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel l'impact sera connu et pourra faire l'objet d'une évaluation.